



**ITS WORLD CONGRESS 2017**  
Montréal | OCTOBER 29 - NOVEMBER 2

# Programme national de reconnaissance de STI Canada 2017 et trousse de mise en candidature

Date de publication: mai 2017



## INTRODUCTION

STI Canada et son comité de services aux membres tiennent à vous remercier pour votre intérêt dans le programme national de reconnaissance de STI Canada. L'année 2017 marque la huitième année de ce programme qui a été créé à l'origine pour mieux servir et définir le profil des membres de STI Canada en reconnaissant des personnes, des initiatives et des projets importants et notables dans notre marché canadien des STI.

## CATÉGORIE DE PRIX

Il existe trois catégories de prix:

1. Le méritas pour un projet ou un programme de STI: pour une métropole, une agence provinciale ou fédérale
2. Le méritas pour un projet, un programme ou une innovation dans le domaine des STI pour les collèges et les universités canadiennes
3. Le méritas pour une technologie novatrice commerciale ou industrielle canadienne ou pour la recherche et le développement

Pour souligner davantage le caractère novateur de ce programme de reconnaissance, un seul lauréat par année est prévu dans chaque catégorie de prix. Toutefois, si le comité d'évaluation juge qu'une candidature qui a été soumise est tout aussi unique et honorable qu'une autre dans la même catégorie de prix, les deux pourraient se voir décerner le prix dans cette même catégorie. Cependant, il n'est pas obligatoire de décerner un prix dans chaque catégorie chaque année si le comité d'évaluation juge que les personnes désignées ne sont pas suffisamment qualifiées.

Un guide pour la sélection des candidats dans chaque catégorie de prix est contenu à l'annexe A.

## CALENDRIER DU PROGRAMME ET DATES IMPORTANTES

Toutes les personnes qui soumettent une candidature et toutes les personnes désignées devraient prendre connaissance du calendrier du programme et noter quelques dates importantes.

Tâche	Dates 2017
Appel de candidatures	Le 8 mai
Date limite pour soumettre une candidature	Le 14 juillet
Période d'évaluation des candidatures	Du 14 juillet au 14 août
Avis d'attribution aux personnes désignées	Le 15 août
Remise des prix pendant la soirée d'adhésion de STI Canada au Congrès mondial des STI	Le 29 octobre

## EXIGENCES POUR LES NOMINATIONS ET LES MISES EN CANDIDATURE

Vous pouvez utiliser les formulaires de mise en candidature pour chaque catégorie qui sont contenus dans l'annexe B. Toute mise en candidature ou tout formulaire de mise en candidature dument rempli reçu après la date limite pourraient ne pas être acceptés et la personne désignée sera avisée en conséquence.

Toutes les mises en candidature doivent demeurer confidentielles. Nous encourageons les personnes désignées **qui n'ont pas été** retenues à soumettre de nouveau leur candidature dans les années à venir **s'ils le souhaitent**.

Les formulaires de mise en candidature dument remplis peuvent être soumis à STI Canada par la poste, télécopieur ou via courriel.

Par la poste	Par télécopieur	Par courriel
STI Canada 6975 Meadowvale Town Centre Circle, Suite 400 Mississauga, Ontario L5N 2V7	(905) 593-0949	<a href="mailto:askus@itscanada.ca">askus@itscanada.ca</a>  * Veuillez taper le texte « Programme national de reconnaissance de STI Canada 2017 » dans le champ Objet

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation composé de bénévoles sera formé à des fins d'examen et pour discuter de chaque mise en candidature dans les différentes catégories de prix. Le comité d'évaluation comprendra des représentants à travers le Canada et il sera représentatif du secteur public, privé et universitaire.

À la clôture de « l'appel de candidatures », le comité d'évaluation examinera chaque mise en candidature pour discuter de leurs mérites généraux. Les lauréats seront sélectionnés par le comité d'évaluation grâce à un processus d'évaluation qualitatif fondé sur le bon jugement des membres qui examineront les critères généraux pour chaque catégorie de prix.

Au besoin, le comité d'évaluation pourrait déplacer une mise en candidature vers une catégorie plus pertinente plutôt que d'utiliser la catégorie indiquée sur le formulaire de mise en candidature soumis à l'origine.

Si un conflit d'intérêts devait survenir entre un membre du comité d'évaluation et un projet ou une personne désignée, le membre du comité serait temporairement exclu de toute participation pour cette catégorie de prix.

## RECONNAISSANCE DES LAURÉATS

Les lauréats seront reconnus en utilisant les médias suivants:

1. Une reconnaissance formelle et la remise d'un prix lors de la soirée **d'adhésion de STI Canada** au Congrès mondial des STI à Montréal, Québec.
2. Profil des personnes gagnantes par une ou plusieurs présentations au pavillon de **STI Canada dans la salle d'exposition au Palais des congrès de Montréal.**
3. Une annonce sur le site Web de STI Canada
4. Une notification par courriel aux membres de STI Canada
5. La liste des personnes gagnantes du programme de reconnaissance sera transmise à **d'autres associations à des fins d'annonce dans leurs publications respectives.**

En soumettant un formulaire de mise en candidature, la personne désignée ou la personne qui représente le projet désigné consent également que son nom et sa photo soient publiés dans le cadre du programme de reconnaissance 2017.

## ANNONCE OFFICIELLE ET LIEU

Les noms des personnes gagnantes dans chaque catégorie de prix seront formellement dévoilés et les prix seront décernés **lors d'une cérémonie spéciale** de remise des prix pendant **la soirée d'adhésion de STI Canada, le 29 octobre lors du 2017 Congrès mondial des STI au Palais des congrès de Montréal**

Chaque personne gagnante, ou la représentante ou le représentant **s'il s'agit d'une agence, est tenu d'être présent afin d'accepter le prix personnellement lors de la soirée d'adhésion de STI Canada.** Un énoncé indiquant le nom de la personne **qui acceptera le prix au nom d'une personne ou d'une organisation désignée, dans le cas d'une attribution de prix, doit être indiqué (si possible) sur le formulaire de mise en candidature.**

## QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le programme national de reconnaissance de STI Canada, veuillez communiquer directement avec le président du programme national de reconnaissance de STI Canada 2017:

John Greenough, M.Ing. P.Ing.

Courriel: [jcgreenough.100@gmail.com](mailto:jcgreenough.100@gmail.com)

ANNEXE A

Catégories de prix et critères de mise en candidature

## ANNEXE A

## Catégories de prix et critères de mise en candidature

1. **Le méritas pour un projet ou programme de STI: pour une métropole, une agence provinciale ou fédérale**
  - a) La mise en candidature peut être soumise par une personne employée par **l'entité désignée**.
  - b) Cette catégorie est ouverte à toutes les municipalités canadiennes, toutes les zones rurales canadiennes et aux agences provinciales ou fédérales.
  - c) Les projets désignés doivent avoir été complétés et avoir été en bon mode de fonctionnement depuis environ les 3 dernières années.
  - d) Pour un projet ou un programme soumis par une ville, le projet ou le programme ne doit pas être une initiative menée par une municipalité régionale, un gouvernement provincial ou fédéral pour être admissible. Toutefois, les projets ou les programmes menés en partenariat et qui sont financés par les paliers municipaux supérieurs et par les gouvernements sont admissibles.
  - e) Pour un projet ou un programme soumis par une municipalité régionale, le projet ou le programme ne doit pas être une initiative menée par un gouvernement provincial ou fédéral. Toutefois, les projets ou les programmes menés en partenariat ou qui sont financés par un gouvernement provincial ou fédéral sont admissibles.
  - f) Pour un projet ou un programme soumis par un gouvernement provincial, le projet ou le programme ne doit pas être une initiative menée par le gouvernement fédéral pour être admissible. Toutefois, les projets ou les programmes menés en partenariat et qui sont financés par le gouvernement fédéral sont acceptables.
  - g) Les projets ou les programmes doivent avoir fait progresser, de façon importante ou notable, des services de STI dans la zone géographique **d'application**. Des ajouts mineurs à des systèmes existants ne sont pas considérés comme étant importants.
  - h) **Les projets peuvent également être des projets d'intégration de STI qui démontrent l'intégration de STI en conformité avec l'architecture canadienne des STI. Les systèmes intégrés doivent avoir été, à l'origine, indépendants les uns des autres ou non existants dans le cas de l'ajout d'un nouveau système avant son intégration. L'intégration des systèmes doit être importante ou notable et doit contenir une quantité raisonnable de données partagées entre les deux systèmes.**
  - i) La personne qui représente le projet ou le programme gagnant doit accepter le prix en personne lors du CA&E.

2. Le méritas pour un projet, un programme ou une innovation dans le domaine des STI pour les collèges et les universités canadiennes

- a) Le candidat peut être un employé de l'entité qui a été mise en candidature.
- b) Toutes les universités et tous les collèges à travers le Canada peuvent participer.
- c) Le projet, le programme ou l'innovation peut faire l'objet d'un partenariat entre plusieurs institutions d'enseignement ou être un projet mené pour ou financé par une agence municipale régionale, provinciale ou être un projet mené pour ou financé par l'entremise d'une initiative de financement fédérale.
- d) Le projet, le programme ou l'innovation doit démontrer un avancement important des applications ou des services dans le domaine des STI au Canada. Des ajouts mineurs à des applications existantes ne sont considérés comme étant importants.
- e) Les projets, les programmes et les innovations menés par les institutions d'enseignement peuvent également être des projets d'intégration de systèmes de transport intelligents conformément à l'architecture canadienne des STI. Les systèmes qui sont intégrés doivent avoir été indépendants les uns des autres à l'origine ou inexistant dans le cas de l'ajout d'un nouveau système avant la phase d'intégration. L'intégration des systèmes doit être importante ou notable et une quantité importante de données doivent être partagées entre les deux systèmes.
- f) Il est préférable que le projet, le programme ou l'innovation ait été complété ou avoir été exploité de façon éprouvée au cours des trois dernières années.
- g) L'institut d'enseignement doit être un membre en règle de STI Canada.
- h) Le représentant du lauréat est tenu de recevoir le prix en personne.

3. Le méritas pour une technologie novatrice commerciale ou industrielle canadienne ou pour la recherche et le développement

- a) La mise en candidature peut être soumise par une personne employée par l'entreprise ou l'établissement désigné.
- b) Le produit désigné doit avoir été mis en œuvre directement par une entreprise canadienne. Le produit doit avoir été déployé avec succès et être en bon état de fonctionnement soit au Canada ou à l'étranger. Pour une nouvelle version d'un produit existant, la mise à niveau doit être importante par rapport au modèle existant ou à la version existante pour être admissible. Le produit ne devrait pas être âgé de plus de 3 ans au sein du marché canadien.
- c) Les projets ou les programmes en recherche et développement doivent être reconnus publiquement et ne pas faire partie d'une activité de recherche et de développement à l'interne associée à un produit issu du secteur privé. Les projets peuvent inclure des façons novatrices de mise en application ou de l'utilisation de technologies existantes dans de nouveaux environnements. Une application de marché « presque prête » découlant de la recherche et du développement serait également considérée dans le cadre de l'évaluation.
- d) L'entreprise ou l'agence gouvernementale doit être un membre en règle de STI Canada.
- e) La personne qui représente le gagnant dans cette catégorie doit accepter le prix en personne.

ANNEXE B

Formulaires de mise en candidature



Formulaire de mise en candidature <b>Toutes les catégories</b>	
Personne désignée	Nom du projet ou du programme:
	Organisation principale:
	Personne-ressource du <b>projet au sein de l'organisation principale</b> :
	Coordonnées: Adresse: <span style="float: right;">N° de téléphone:</span> <span style="float: right;">Courriel:</span>
Catégorie de prix	Cochez une seule case: <input type="checkbox"/> Le méritas pour un projet ou un programme de STI: pour une métropole, une agence provinciale ou fédérale <input type="checkbox"/> Le méritas pour un projet, un programme ou une innovation dans le domaine des STI pour les collèges et les universités canadiennes <input type="checkbox"/> Le méritas pour une technologie novatrice commerciale ou industrielle canadienne ou pour la recherche et le développement
Informations générales sur le projet	Population <b>dans la zone d'application</b> (si applicable):  <b>L'année dans laquelle le projet, le programme ou le produit a été terminé et en cours d'utilisation</b> normale ou commercialisé pour la première fois:  Financement du projet et/ou documents techniques:
Description du projet ou du programme  (maximum de 500 mots)	<i>Se référer aux critères de mise en candidature en remplissant ce formulaire. Au besoin, utiliser des pages supplémentaires.</i>

Photos et éléments graphiques pertinents	Joindre ou insérer des photos, si nécessaire: plusieurs photos sont souhaitables – ces photos <b>seront référencées à des fins d'évaluation. De plus, dans le cas d'attribution d'un prix, ces photos seront également publiées</b> dans la brochure du programme de reconnaissance et dans le diaporama qui sera diffusé lors de la cérémonie de remise des prix.	
Sites Web	Inclure (si applicable):	
Intention de la personne désignée à participer à la cérémonie de remise des prix	<p><i>Cochez la case appropriée:</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p><b>En cas d'attribution de prix, la personne désignée (c.-à-d., une personne-ressource du projet ou une représentante ou un représentant de l'organisation principale) prévoit participer à la cérémonie de remise des prix lors de la soirée d'adhésion au Congrès mondial des STI Montreal, le 29 octobre 2017</b></p> <p>_____ Représentante ou représentant prévoyant participer à la cérémonie de remise des prix (nom).</p>	
Coordonnées de la personne qui soumet la candidature	La personne qui soumet la candidature	
	Organisation: Adresse:  N° de téléphone: Courriel:	
	Date:	
	Signature:	